

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 01<sup>er</sup> JUILLET 2020**

Présents :, Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS, Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Jérôme LENDRES, Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Dominique PAPOT, Jérôme SALLES, Karen TUAL.

Absentes : Christina CHEVALIER, Laëtitia KLIMINE (procuration J SALLES).

Secrétaire : Stéphane CLOIX.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Présentation de Monsieur Frédéric RÉ, président de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) au nouveau Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire accueille Monsieur Frédéric RÉ, président de la CCAM et Monsieur Jean-Marc LAFFITTE, vice-président de la CCAM. Monsieur RÉ évoque sa candidature à la présidence de la CCAM. L'élection du nouveau président et de ses vice-présidents aura lieu dans les prochaines semaines.

Après avoir évoqué l'étendue géographique de l'intercommunalité, ses compétences et sa population, Monsieur RÉ souligne l'attractivité de la commune d'Andrest, et en particulier le dynamisme de la zone économique communautaire du Bosquet située sur son territoire.

L'agriculture et sa filière biologique sont des thématiques que la CCAM souhaite davantage développer afin que le Nord du Département bénéficie d'un levier économique important.

Monsieur RÉ présente son programme basé sur l'accompagnement des habitants tout au long de leur vie par la CCAM.

Il souhaite soutenir les jeunes dans leur parcours de vie du collège jusqu'à leur entrée dans la vie active. Il désire, par ailleurs, favoriser les logements inclusifs intergénérationnels.

Le renforcement de l'attractivité du territoire, afin que des médecins s'y installent, est également un de ses axes de travail.

Enfin, la future action sociale de l'intercommunalité est abordée afin d'aider les communes dans le traitement de certains dossiers complexes.

Après un échange avec plusieurs membres du Conseil, en particulier sur le développement économique, Messieurs RÉ et LAFFITTE remercient les nouveaux élus pour leur écoute et leurs questions.

### **2. Demande de subvention complémentaire DETR 2020.**

Monsieur le Maire propose que le projet suivant fasse l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (programmation DETR 2020) : Sécurité incendie, installation de bouches d'incendie :

Installation d'un poteau incendie rue Robespierre (projet OPH65 résidence séniors) : 2 600 € HT

Remplacement du poteau incendie défectueux place de la République (en face de la boulangerie) : 2 165.69 € HT

Total : 4 765.69 € HT

DETR 2020 sollicitée : 3 812.55 € soit 80.00 % du montant de l'opération.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention susvisée.

### **3. Vote du compte de gestion (exercice 2019).**

Le compte de gestion est le document comptable du Trésorier qui retrace l'activité financière de la commune pendant l'exercice passé.

Après avoir lu le compte de gestion présenté par le Trésorier, le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le document comptable susvisé.

### **4. Vote du compte administratif (exercice 2019).**

Le compte administratif est le document comptable de l'Ordonnateur (Maire) qui retrace l'activité financière de la commune pendant l'exercice passé.

Ce document est identique au compte de gestion sur les sommes présentées.

Comme le dispose la loi, le Maire présente le compte administratif mais s'absente lors de son vote.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	577 459.91 €	743 757.38 €
Section d'investissement	369 300.62 €	480 233.04 €
TOTAL CUMULE	946 760.53 €	1 223 990.42 €

Après avoir lu le compte de gestion présenté par le Maire, le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le document comptable susvisé.

## **5. Vote des taux de fiscalité locale (exercice 2020).**

Monsieur le Maire rappelle que la fiscalité locale représente une part substantielle des recettes de la commune.

Le vote des taux de la fiscalité locale génère une estimation des sommes qui seront encaissées par la commune issues des taxes prélevées sur les ménages.

En conséquence, afin d'équilibrer le budget, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité d'appliquer, pour 2020, aux impôts directs locaux, les taux suivants:

- . taux de la taxe sur le foncier bâti : 11,88 %,
- . taux de la taxe sur le foncier non bâti : 58,33 %.

Les taux restent inchangés par-rapport à l'exercice précédent, la dernière modification des taux était intervenue en 2018.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation fixé à 10.50 % en 2019 ne peut plus être modifié par le Conseil municipal suite aux lois relatives à la disparition progressive de cette taxe pour les contribuables.

Toutefois, les sommes issues de cette taxe sont dorénavant versées par l'Etat à la commune.

## **6. Vote du budget (exercice 2020).**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des voix exprimées le budget primitif principal pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	870 380.00 €	870 380.00 €
Investissement	405 662.69 €	405 662.69 €
Total	1 276 042.69 €	1 276 042.69 €

## **7. Vote des subventions aux associations.**

Le Conseil municipal décide à la majorité des voix exprimées d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

- 1- Amicale des Anciens Combattants : 450 euros
- 2- Amicale Pongiste d'Andrest : 300 euros
- 3- Andrest Sports Loisirs : 500 euros
- 4- Association Pêcheurs d'Andrest : 300 euros
- 5- Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées : 300 euros
- 6- ABDA (L'amicale bouliste d'Andrest) : 300 euros
- 7- Sapeurs-Pompiers d'Andrest : 800 euros
- 8- Entente Bazet-Andrest : 600 euros
- 9- Foyer Laïque : 2 200 euros
- 10- Elan Pyrénéen BBL : 500 euros
- 11- Les Amis de l'Histoire d'Andrest : 300 euros
- 12- Association Animation Andrest : 1 750 euros
- 13- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 300 euros
- 14- Association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 50 euros
- 15- Entente Adour Echez : 100 euros
- 16- Association de soutien aux jeunes Sapeurs-Pompiers du Val d'Adour : 100 euros
- 17- Association des donneurs de sang bénévoles des Hautes-Pyrénées : 20 euros
- 18- AFCAMDR (Association des fondateurs, continuateurs et amis du musée de la déportation et de la Résistance) : 50 euros
- 19- FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants, canton de Vic-en-Bigorre) : 50 euros

TOTAL : 8 970 euros

La Coopérative scolaire n'est pas bénéficiaire d'une subvention exceptionnelle en 2020 en raison de l'annulation de son voyage liée aux circonstances de la crise sanitaire.

## **8. Décision budgétaire.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des intempéries de janvier 2014, la commune a obtenu une subvention de 45.003,60€ de l'État pour financer des travaux de voirie.

Un 1er acompte de cette subvention, de 1.803,53€, a par erreur en 2015 été comptabilisé au compte 10226 taxe d'aménagement (titre n°183/2015).

Or les dépenses de voirie subventionnées ont été payées en 2014 au compte 61523 (mandats n° 221, 478 et 505) et au compte 60633 (mandats n° 219, 419 et 758).

La subvention aurait dû être comptabilisée au compte 74718.

Afin de rétablir les comptes (compte 10226 et impact de l'erreur d'imputation sur le résultat de fonctionnement), il conviendra sur l'exercice 2020 d'émettre :

- au compte 10226 un mandat de 1.803,53€
- au compte 74718 un titre de recettes de 1.803,53€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables susvisées.

## **9. Questions diverses.**

-Monsieur le Maire annonce au Conseil que l'Etat n'a pas reconnu la commune d'Andrest en état de catastrophe naturelle malgré les fortes pluies et inondations survenues en décembre 2019.

La commune va évaluer avec son avocat la possibilité de former un recours contre cette décision.

-Monsieur le Maire annonce au Conseil que l'assurance garantie-dommage ouvrage refuse de prendre en charge les réparations de la toiture de l'école Simone Veil.

La commune va évaluer avec son avocat cette décision et éventuellement la contester devant les juridictions compétentes.

-Monsieur Jérôme LENDRES, conseiller délégué à l'urbanisme, projette les plans du projet de résidence séniors qui se situera rue Robespierre. L'OPH 65 déposera une demande d'autorisation d'urbanisme dans les prochaines semaines.

-Monsieur Jean-François COMBESCOT, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, annonce au Conseil que le marché de point à temps est lancé. L'ouverture des plis des entreprises candidates se déroulera fin juillet.

-Monsieur le Maire expose les plaintes de plusieurs administrés concernant la sécurité routière sur la commune. Certains petits aménagements budgétisés seront réalisés cette année.

*La séance est levée à 23h35.*